

Département de l'Isère

DELIBERATION N° 2025-07

Canton de l'Oisans

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 18 juin 2025

LES DEUX ALPES

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin à 17 H 30

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 10 juin 2025, a tenu une réunion en session ordinaire sous la vice-Présidence de Madame Jocelyne MARTIN

Présents : MM. Jocelyne MARTIN, vice-Présidente du CCAS, Brigitte MANIN, Stéphane GALLAND membres élus, Florence TRACOL, Nadjeschda PIETSCH membres nommées

Absents : MM. Stéphane SAUVEBOIS Président du CCAS, Estelle FAURE membre élue, Catherine GONON, Enrica TASSO membres nommées

Secrétaire de séance : Mme Brigitte MANIN

Quorum atteint : 5 administrateurs sur 9 sont présents

DOMAINE : FINANCES LOCALES -7.1.2.1 – Comptes administratifs, comptes de gestion

OBJET : Budget principal – Compte Financier Unique 2024 (CFU)

VU les articles L123-5 et L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants ;

VU la délibération N° 2023-28 du 07 décembre 2023 portant approbation du budget primitif 2024 du CCAS ;

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

La vice- Présidente expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du budget principal pour l'exercice 2024. Elle informe le Conseil d'Administration que le Compte Financier Unique (CFU) a été vu, certifié et affirmé véritable le 08 avril 2025 par Madame Sylvie ESPINASSON, Comptable et Responsable du service gestion comptable (SGC) de la Mure.

Il est précisé que le CFU établi par le SCG est conforme à celui du CCAS.

Les résultats d'exécution du budget principal pour l'exercice 2024 se décomposent comme suit :

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	210 300,00	210 300,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	143 773,79	143 773,79
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	695,00	210 300,00	210 995,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	117 711,79	117 711,79
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	26 062,00	26 062,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	695,00	0,00	695,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	695,00	26 062,00	26 757,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	695,00	26 062,00	26 757,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concourent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et après que Madame la vice-Présidente ait demandé à chaque administrateur de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2024 sur 2025
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2024 du budget principal définitivement closes
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président du CCAS LES DEUX ALPES

La secrétaire de séance

Stéphane SAUVEBOIS

Brigitte MANIN




Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat